

Historique

L'histoire des coopératives forestières est celle de gens qui décident de prendre leurs affaires en main. Enracinées dans les quatre coins du Québec forestier, ces coopératives ont 65 ans d'existence. C'est cependant au cours des 25 dernières années que le mouvement coopératif forestier a pris son véritable envol.

La naissance des coopératives forestières

Les coopératives forestières ont une histoire dont les contours et les caractéristiques épousent bien souvent l'histoire du peuplement des régions forestières où elles sont omniprésentes. Le mouvement des coopératives forestières est apparu à la fin des années trente. Étroitement associées au syndicalisme agricole, les coopératives forestières ont été créées pour organiser la force de travail des colons qui offraient leurs services en forêt pendant la saison hivernale. À cette époque, les coopératives forestières ont permis d'améliorer le sort de ces travailleurs qui étaient contraints à gagner leur vie dans des conditions très difficiles. Elles ont constitué une réponse originale de la part des populations locales qui cherchaient à obtenir une meilleure part de la prospérité forestière.

Le premier syndicat coopératif d'exploitation forestière voit le jour à Grande-Vallée en Gaspésie en 1938. Ces syndicats coopératifs travaillent pour leur propre compte en coupant et en vendant le bois. La majorité d'entre eux possèdent leur scierie. Au cours des deux décennies qui suivront, ces syndicats coopératifs se répandront dans les régions de la Gaspésie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il en existait 21 en 1946.

Les chantiers coopératifs, une autre forme d'organisation coopérative dans le secteur forestier, apparaissent dans le Nord-Ouest québécois. On en compte 20 en 1946 qui font de l'abattage et du transport de bois pour le compte de grandes compagnies forestières.

Par la suite, les initiatives foisonnent dans le monde forestier coopératif. En 1970, 167 coopératives forestières avaient déjà vu le jour, toutefois seulement une soixantaine sont encore en activité à cette date. En règle générale, la principale difficulté des coopératives forestières tenait au système des concessions forestières consenties à la grande industrie qui limitait leur autonomie.

La consolidation

Un des points tournants du coopératisme forestier au Québec reste sans contredit la politique gouvernementale de développement des coopératives forestières de 1977. On visait alors la consolidation des coopératives forestières en favorisant les fusions afin de limiter leur nombre à une par unité de gestion de forêt publique. Le gouvernement reconnaissait ainsi l'importance des coopératives forestières et leur rôle dans le développement et la formation d'une main-d'œuvre sylvicole dont on allait avoir de plus en plus besoin. Une réalité qui demeure toujours d'actualité.

L'État adopte aussi une approche qui est favorable à l'octroi, aux coopératives forestières, d'une partie de la récolte prévue dans les contrats d'approvisionnement de certaines usines.

Vers la fin des années 1970 et au début des années 1980, les coopératives forestières du Québec jettent les bases d'un regroupement de leurs forces. Cela conduira à la constitution légale en 1985, sous la forme d'une coopérative, de la Conférence des coopératives forestières du Québec, transformée depuis décembre 2005 en la Fédération québécoise des coopératives forestières.

UN AVENIR
À PRENDRE
EN MAIN



Fédération québécoise
des coopératives forestières

Poursuivant la logique d'appui aux coopératives forestières et d'implication dans le développement forestier, le gouvernement leur accorde, entre 1980 et 1985, la possibilité de négocier directement avec le ministère, dans chaque unité de gestion, jusqu'à 50% des travaux d'aménagement devant être réalisés par celui-ci en forêt publique. Cette décision gouvernementale sera ensuite renouvelée pour cinq années supplémentaires, soit jusqu'en 1990.

Diversification et développement des coopératives forestières

À partir du milieu des années 1980, le gouvernement propose un renouveau en sylviculture en mettant de l'avant un imposant programme de reboisement. Fortes de leur expertise, les coopératives forestières profiteront de ces orientations gouvernementales, notamment en s'impliquant dans la production de plants forestiers et en intensifiant leur présence dans la sylviculture. En 2005, les coopératives ont collectivement dépassé le cap du milliard d'arbres plantés en forêt publique québécoise. Ces nouvelles activités s'ajoutent à la récolte qui demeure toujours l'activité la plus importante.

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi sur les forêts en 1990, les politiques gouvernementales ont changé, mais les coopératives forestières demeurent des intervenants importants pour la réalisation de contrats de sylviculture en forêt publique.

L'évolution des pratiques forestières fait en sorte que le Québec s'appuie maintenant davantage sur la régénération naturelle des forêts. Par conséquent, le reboisement connaît présentement d'importantes diminutions. Les coopératives forestières qui produisent des plants ont donc dû réduire leur production.

Par ailleurs, à partir de la fin des années 90 jusqu'au début du nouveau millénaire, les coopératives forestières, tout en accentuant leur présence dans le domaine de la récolte, ont investi de manière importante dans le secteur de la transformation. La construction de nouvelles usines de sciage, la modernisation de scieries existantes et des acquisitions avec d'autres partenaires coopératifs et industriels de la forêt ont animé le mouvement pendant la phase de croissance du secteur de la transformation. Entre 1990 et 1998, la production de bois de sciage par les usines appartenant entièrement ou en partie à des coopératives forestières est passée de 170 à 500 millions de pieds mesure de planche (Mpmp). D'autres initiatives en matière de transformation à valeur ajoutée pour créer des emplois ont aussi eu lieu au cours de cette période de croissance.

Cependant, face à la crise du secteur des dernières années, principalement à cause du conflit du bois d'œuvre et des diminutions des marges de rentabilité, les coopératives ont connu un ralentissement assez sévère dans les activités de transformation. Des difficultés de capitalisation et une croissance parfois mal contrôlée ont fait en sorte que les quelques coopératives n'ont pu maintenir la propriété des actifs et plusieurs usines appartenant à des coopératives ont été fermées ou cédées à d'autres intérêts. Les partenariats d'affaires entre les coopératives et des industriels forestiers continuent toutefois à favoriser l'implication durable des coopératives dans la filière de la transformation.

En recentrant les activités des coopératives autour de l'aménagement forestier, elles développent maintenant leur expertise en matière de technique forestière puisqu'elles jouent un rôle de plus en plus grand en matière de planification forestière. Elles investissent également le domaine de la gestion multi-ressources en s'impliquant dans des projets de forêts habitées où elles côtoient les autres utilisateurs des ressources du milieu forestier. Enfin, elles ont beaucoup progressé au plan de la certification environnementale pour faire reconnaître formellement leurs pratiques forestières.

UN AVENIR
À PRENDRE
EN MAIN



Fédération québécoise
des coopératives forestières

Grâce à des programmes gouvernementaux, dont actuellement le support d'Emploi-Québec, elles forment également de nombreux nouveaux travailleurs forestiers.

Depuis quelques années, en étroite collaboration avec la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), elles mettent aussi à profit leur vaste expérience pour contribuer à des projets de développement forestier coopératif à l'international.

Les coopératives forestières sont donc des joueurs de premier plan de la foresterie québécoise. Leur enracinement dans leur milieu et leur histoire les autorisent à se projeter avec confiance dans l'avenir. La croissance des dernières décennies n'a pas altéré le fait que les coopératives forestières demeurent des organisations contrôlées par leurs membres travailleurs et dont l'engagement principal est de contribuer pleinement au développement durable de leur milieu à partir de l'ensemble des ressources forestières.

UN AVENIR
À PRENDRE
EN MAIN



Fédération québécoise
des coopératives forestières